

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

25/05/2023

Date de l'affichage

25/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Nangis, à la salle Dulcie September, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Clotilde LAGOUTTE, Gilbert LECONTE, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Joëlle VACHER

Absents excusés représentés

Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Philippe DUCQ par Serge HAMELIN, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE par Suzanna MARTINET, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Édith LION par Angélique RAPPAILLES, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Aurélie POLESE par Joëlle VACHER, Sylvie PROCHILLO par Frédéric ROCHER

Absents

Christophe MARTINET et Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 30 présents, et 12 représentés à la séance et 2 absents.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 08 JUIN 2023

ID : 077-247700701-20230601-2023_79_17-DE

2023/79-17 – OBJET : OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE LIEN DE FONTENAILLES POUR LA 6^{ème} ÉDITION DU FESTIVAL DE MUSIQUE « LE FONT'NIVAL »

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Vu la délibération communautaire n° 2022/09-09 en date du 17 février 2022 portant validation d'un règlement permettant l'attribution de subventions aux projets culturels associatifs reconnus d'intérêt communautaire,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de soutenir les associations locales, en particulier leurs projets qui concourent à la politique culturelle communautaire,

Considérant la demande de l'association « Le Lien de Fontenailles » en date du 5 mars 2023 pour l'octroi d'une subvention de 1 500,00 euros de la communauté de communes de la Brie Nangissienne pour contribuer à la mise en œuvre de la 6^{ème} édition de son festival de musique « Le Font'nival »,

Considérant l'avis de la commission Patrimoine et Développement Socioculturel, réunie en sous-groupe « Associations et animation-locale » le 10 mai 2023, favorable à l'octroi d'une subvention plafonnée à 1 000,00 euros,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Reconnait l'intérêt communautaire de la 6^{ème} édition du festival de musique « Le Font'nival » organisé par l'association « Le Lien de Fontenailles ».

ARTICLE DEUX :

Décide d'octroyer une subvention de 1000,00 euros à l'association « Le Lien de Fontenailles ».

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 1^{er} juin 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 08 JUIN 2023

ID : 077-247700701-20230601-2023_79_17-DE